

PROCES VERBAL
Assemblée Générale Ordinaire du 11 mars 2021
Résultat du dépouillement du 12 mars 2021

Lieu : Bureau de l'AFUL, Chemin de l'École, de Lésigny, 77150 LESIGNY.

Contexte : Pandémie de COVID 19. Interdiction de séance avec du public. L'Assemblée Générale ordinaire se tient donc à huis-clos en présence des membres du bureau ainsi que du responsable de la communication pour assurer l'enregistrement filmé de la séance.

Président de l'AFUL et président de séance : **Gérald RAMEZ**
Secrétaire de l'AFUL et secrétaire de séance : **Sophie GORINS**
Trésorier de l'AFUL et présent à la séance : **Michel DUMONT**
Vice-Président de l'AFUL, présent à la séance : **Dan ZLOTNIK**

Nombre de résidents présents/représentés : **404**
Quorum : il est de **301**.
Le quorum est atteint, l'AGO est donc déclarée valide.

La séance est ouverte à **20H40** par le Président, **M. Gérald RAMEZ**
Secrétaire de séance : **Mme Sophie GORINS**

I. Ordre du jour de cette Assemblée :

1. Rapport moral du Président ;
2. Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2020 ;
3. Présentation du budget 2021 ;
4. Rapport d'activité des commissions
5. Présentation des quatorze résolutions soumises au vote ;
6. Questions diverses.
7. Résultats du scrutin.

Etant rappelé qu'ont été joints à la convocation les documents suivants :

1. Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire ;
2. Les comptes arrêtés au 31 décembre 2020 ;
3. Le budget prévisionnel 2021
4. Le Cahier des Charges ;
5. Le matériel de vote (enveloppe blanche à en-tête de l'AFUL, enveloppe bleue et bulletin de vote des résolutions).

Et qu'ont été mis à disposition en libre consultation au bureau de l'AFUL :

1. La convocation de l'AGO ;

Chemin de l'Ecole
Le Parc de Lésigny
77150 LESIGNY
Tél : 01 70 33 74 76

2. Le Cahier des charges ;
3. Les comptes arrêtés au 31 décembre 2020 ;
4. Le budget prévisionnel 2021 ;
5. Le bulletin de vote ;
6. Le texte des quatorze résolutions soumises au vote.

Le Président ouvre la séance :

Gérald RAMEZ : Assemblée Générale Ordinaire du 11 mars 2021, il est 20h40, on va démarrer, du coup on va dérouler en fait les convocations d'Assemblée, on va parler de toutes les commissions et se passer le relais.

C'est parti :

Gérald RAMEZ, le Président, lit :

II. Rapport moral du Président.

Rapport moral du Président

Mesdames, Messieurs, Chers résidents,

L'apparition de la pandémie COVID19 au 1^{er} trimestre 2020 a bouleversé l'AFUL dans son fonctionnement avec comme dernière conséquence d'effectuer l'assemblée générale du 11 Mars 2021 par correspondance.

Ma première année en tant que Président a été une expérience extraordinaire. Avec une équipe renouvelée à plus de 50%, nous avons œuvré en nous adaptant et nous remettant sans cesse en cause afin d'agir au plus près des besoins de notre résidence.

Je tiens à remercier « les anciennes, les anciens » qui ont spontanément pris contact ou auprès desquels j'ai demandé conseil, afin d'apporter leur soutien et analyse si besoin. Je remercie tout particulièrement Aurore, Serge, Jean-Claude et Gilles.

Je remercie les Présidents du Parc de l'Orée et du Domaine de Santeny avec qui nous avons échangé à plusieurs reprises, notamment sur les modalités d'ouvertures de nos centres de loisirs.

Je remercie également le Maire, Michel Papin et ses adjoints ainsi que la Police Municipale qui ont démontré une très grande disponibilité et réactivité tout au long de cette année.

Je remercie l'ensemble des membres du conseil Syndical actuel et futur pour leur engagement sans faille.

Je remercie Nathalie SAMOYEAU et Guillaume LE BELLEC qui ont œuvré pour notre résidence et ont consacré du temps et de l'énergie au service du bien commun.

Un grand remerciement à Hélène, Jean-Luc et Pierre qui ont fait preuve d'une grande motivation et d'un investissement de tous les instants malgré le contexte sanitaire.

Notre résidence, gérée par les propriétaires bénévoles soucieux d'entretenir et de défendre ce cadre de vie, est un trésor qu'il faut continuer de préserver.

Au niveau de la communication

Afin de fluidifier la communication entre l'AFUL et les résidents, je vous rappelle que vous pouvez communiquer directement aux membres du Comité Syndical vos remarques, demandes ou suggestions :

- Commission des Loisirs : loisirs@leparcdelesigny.com
- Commission des Finances : tresorerie@leparcdelesigny.com
- Commission Administrative et Juridique : juridique@leparcdelesigny.com
- Commission des Travaux : travaux@leparcdelesigny.com
- Commission Sécurité : securite@leparcdelesigny.com
- Commission Communication : communication@leparcdelesigny.com

Bien évidemment, l'adresse mail générale aful@leparcdelesigny.com demeure.

III. Les quatorze résolutions

Texte des résolutions

Je vais maintenant continuer en énumérant l'ensemble des résolutions qui ont été portées à l'Assemblée générale de ce soir pour lesquelles chaque propriétaire et résident a pu voter :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir délibéré, entendu les explications données par le Comité syndical et obtenu les réponses aux questions posées, se prononce sur chacune des résolutions suivantes :

Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire procède à l'élection de nouveaux candidats en qualité de membres du Comité syndical.

Deuxième résolution (commission des finances) :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les comptes arrêtés au 31 décembre 2020 et donne quitus de leur gestion au Comité Syndical sortant.

Troisième résolution (commission des finances) :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les prévisions de recettes et de dépenses courantes pour l'exercice 2021

Quatrième résolution (commission des finances) :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le programme prévisionnel d'investissements s'élevant à la somme de 105 500 €

Cinquième résolution (commission des finances) :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le montant des charges pour l'année 2021 qui sera fixé à la somme de 1060 € (980 € pour les démissionnaires historiques du Centre de loisirs)

Sixième résolution (commission des finances) :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant du premier appel de fonds pour l'année 2022 à la somme de 530 €

Septième résolution (commission des travaux) :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'alimentation du fond pour les futurs travaux de réfection des locaux de l'AFUL créé en 2019 pour un montant maximal de 10 000€ provenant de l'excédent du compte courant.

Huitième résolution (commission des loisirs) :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le Règlement Intérieur du Centre de Loisirs.

Neuvième résolution (commission des loisirs) :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de maintenir le nombre d'invités par jour et par lot à 6 personnes.

Dixième résolution (commission des loisirs) :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de maintenir les journées sans invitations, à savoir tous les samedis et dimanches.

Onzième résolution (commission juridique) :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'externalisation d'une partie des missions de la Commission juridique pour permettre une application assidue du Cahier des charges et éviter certaines dérives.

Douzième résolution (commission travaux) :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la location pour la saison 2021 d'un container frigorifique pour garantir la chaîne du froid au snack.

Treizième résolution (commission travaux) :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la pause de portiques afin de finaliser la mise en place des cartes nominatives au CDL.

Quatorzième résolution (commission travaux) :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la mise en place de portails motorisés sur le parking du CDL.

IV. **Les rapports d'activité des commissions**

Je vais laisser la parole à Michel DUMONT, trésorier de l'association afin qu'il nous fasse le rapport de la commission des finances.

Michel DUMONT : Bonsoir, les comptes définitifs de 2020, bilan et comptes de résultats sont comme chaque année disponibles sur notre site internet, les comptes ont été vérifiés et approuvés par notre expert comptable commissaire aux comptes ; celui-ci ne pouvant pas venir à l'Assemblée comme beaucoup d'entre nous, il m'a délivré son attestation que je vais vous lire :

Chemin de l'Ecole
Le Parc de Lésigny
77150 LESIGNY
Tél : 01 70 33 74 76

Attestation de présentation des comptes annuels ; en notre qualité d'expert et commissaire aux comptes, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise association AFUL, chemin de l'Ecole, Parc de Lésigny, 77150 LESIGNY

Relatif à l'exercice du 1^{er} janvier 2020 au 31/12/2020. Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'ordre des experts comptables applicables à la mission de présentation des comptes qui ne constituent ni un audit, ni un examen limité ; sur la base de nos travaux nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation. Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan 842.900€, chiffre d'affaires hors taxe 660.941€, résultat net comptable 23.420€.

Fait à Magny-le-Hongre, Jean-Marie Gay, expert comptable, commissaire aux comptes.

Gérald RAMEZ : donc budget prévisionnel 2021, je vais énumérer ligne par ligne avec les montants les budgets prévisionnels 2021 :

BUDGET PREVISIONNEL 2021	
RECETTES / PRODUITS	
COTISATIONS DES RESIDENTS NON DEMISSIONNAIRES (595 lots) : 1060 € de cotisation annuelle	630 700,00 €
COTISATIONS DES RESIDENTS DEMISSIONNAIRES (6 lots) : 980 € de cotisation annuelle	5 880,00 €
LOCATION DU SNACK du lundi 15 mai au dimanche 12 septembre 2021 :	8 200,00 €
LOCATION DU CHAMP (annuel) :	1 400,00 €
TOURNAGE	12 600,00 €
INTERETS DU COMPTE SUR LIVRET :	580,00 €
TOTAL GENERAL DES RECETTES / PRODUITS :	659 360,00 €
DEPENSES / CHARGES	
COMMISSION DES FINANCES	
Rémunération chargée Madame Hélène EXBRAYAT (Secrétaire assistante)	23 000,00 €
Rémunération chargée Monsieur Jean-Luc LELUT (Jardinier)	42 000,00 €
Rémunération chargée Monsieur Pierre HOURDOT (Jardinier) 7,5 mois	30 000,00 €
Participation eau, café, thé du personnel et AFUL	500,00 €
Noël des salariés	200,00 €
Electricité et gaz locaux	4 700,00 €
Eau locaux	100,00 €
Contrat de nettoyage des locaux	2 500,00 €
Petits équipements	1 000,00 €
Matériel COVID 19	1 000,00 €
Fournitures administratives	5 000,00 €
Carburants	2 000,00 €
Leasing tracteur tondeuse ISEKI sur 5 ans	6 500,00 €
Leasing tondeuse + plateau ISEKI	6 700,00 €
Leasing copieur SHARP	2 700,00 €
Assurances	9 241,00 €

Honoraires Cabinet Comptable (Expert comptable + commissaire aux comptes)	3 300,00 €
Honoraires Cabinet Comptable (Social)	3 000,00 €
Frais postaux	250,00 €
Etrennes (Facteur / Eboueurs)	200,00 €
Téléphonie	1 600,00 €
Abonnement EBP	370,00 €
Frais de banque	1 000,00 €
Trésor Public (Taxe foncière et contribution audiovisuel)	19 000,00 €
Frais d'Assemblée	1 500,00 €
TOTAL DEPENSES COMMISSION DES FINANCES	167 361,00 €
COMMISSION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE	
Budget juridique relatif à l'application du Cahier des charges (frais de recommandés, d'Avocat et de procédure)	10 000,00 €
TOTAL DEPENSES COMMISSION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE	10 000,00 €

COMMISSION COMMUNICATION / INFORMATIQUE / CABLE / TOURNAGES	
Charges	
Maintenance ID CONCEPT	2 268,00 €
Maintenance Réseau Numéricâble	17 100,00 €
Abonnement ZOOM	220,00 €
Abonnement WIX.com	180,00 €
Abonnement DROPBOX	350,00 €
Dépenses	
Ecran pour information dans le CDL + alimentation.	2 000,00 €
Dépense diverses	1 000,00 €
TOTAL DEPENSES COMMISSION COM / INF / CABLE / TOURNAGES	23 118,00 €
COMMISSION SECURITE	
Charges	
Vidéosurveillance du Centre de Loisirs et de l'AFUL (contrat SECURITAS)	2 000,00 €
Gardiennage du Centre de Loisirs de Ma1 2020 à Septembre 2021 et durant les vacances scolaires de la Toussaint, de Noël, d'Hiver et de Printemps	65 000,00 €
Dépenses	
Entretien / réparations matériel de vidéosurveillance	1 800,00 €
Renforcement du système vidéo périmètre CDL.	2 000,00 €
TOTAL DEPENSES COMMISSION SECURITE	70 800,00 €
COMMISSION DES LOISIRS / CENTRE DE LOISIRS	
Charges	
Rémunération chargée des Maîtres Nageurs Sauveteur	26 000,00 €
Rémunération chargée du Directeur de Centre 20K€	20 000,00 €
Electricité et gaz C.D.L	35 500,00 €

Eau C.D.L	3 000,00 €
Téléphonie C.D.L	700,00 €
Contrat de nettoyage du C.D.L	14 000,00 €
Produits entretien piscine	14 000,00 €
Entretien / réparations	3 000,00 €
Contrats d'entretien et autres	15 500,00 €
Location module extension cuisine période (Mai à Septembre)	10 000,00 €
Matériel (palmes, masques, bouées, accessoires Aquagym) et Pharmacie M.N.S	1 500,00 €
Entretien / réparation équipements (filets basket et table ping-pong, ...) C.D.L	400,00 €
Animation Yoga par professeur 12 séances	2 400,00 €
Lésignades (matériel, médailles, boissons et repas des capitaines)	900,00 €
Accessoires restauration (verres, assiettes, couverts, divers)	1 000,00 €
Dépenses	
Création des alimentations en énergie et fluide pour l'installation d'un module en location pour l'extension de la cuisine.	1 200,00 €
Matériel et accessoires restauration (gaufrier, batteur mélangeur, etc)	7 000,00 €
Remplacement des matériels de cuisine vétustes.	3 000,00 €
Extension hotte cuisine snack.	2 500,00 €
Renouvellement machine à glaçons.	850,00 €
Chauffages à air pulsé électriques	500,00 €
Bains de soleil côté pelouse 20 à 80€	1 600,00 €
Bains de soleil Piscine (120 sur 4 ans)- 20 de qualité supp à l'essai en 2021	3 100,00 €
Parasols Piscine	2 500,00 €
Pieds de parasols Piscine	2 100,00 €
Parasols et pieds pour 5 parasols Côté lounge	2 500,00 €
Pots d'ouverture et fermeture CDL	2 000,00 €
Soirées dansantes (DJ et orchestre)	2 000,00 €
Achats divers (Lésignades...)	1 000,00 €
TOTAL DEPENSES COMMISSION LOISIRS	179 750,00 €
COMMISSION TRAVAUX ET ESPACES VERTS	
Charges	
Location cuve CO2 MESSER	6 500,00 €
Entretien chaudière atelier	385,00 €
Entretien / réparations autos	1 000,00 €
Entretien / réparations engins agricoles	3 000,00 €
Entretien massifs (fleurs, terreau, copeaux) et pelouses	8 000,00 €
Vêtements de travail	500,00 €
Remplacement barrières normandes cassées	2 500,00 €
Contrat d'entretien des espaces verts par un prestataire de services (entretien du RU et dessouchage compris)	33 000,00 €
Dépenses	

Réfection de la bande florale sur le pourtour de la piscine, plantation de graminées et petits pinacées.	3 500,00 €
Renouvellement de la remorque tracteur.	3 500,00 €
Report budget 2020 : Remplacement haie des Hyverneaux.	6 000,00 €
Campagne d'abattage d'arbres + Plantations.	30 000,00 €
Réaménagement de la zone déchets verts.	4 100,00 €
Mise en place d'un plan de gestion arboricole (Honoraire consultant).	3 000,00 €
Achats de poubelles grande capacité pour le terrain de football.	400,00 €
Finition de l'aménagement de l'espace jeux	1 500,00 €
Renforcement éclairage d'ambiance niveau snack et partie arrière de la piscine.	1 500,00 €
Installation de 2 portiques pour l'entrée et la sortie du CDL avec lecteurs de cartes.	35 000,00 €
Installation de portails motorisés pour l'entrée et la sortie du parking CDL avec commande par cartes.	27 000,00 €
Réfection partielle des joints de sol du grand et petit bassin.	496,00 €
Achat pièces de secours et renouvellement installations de la piscine (Pompes de filtration et circulation /Démarreur).	15 000,00 €
Traitement de l'air du local technique de filtration de l'eau niveau SS.	250,00 €
Renforcement BAES et Déclencheur manuel incendie dans CDL.	2 500,00 €
RVRAT travaux chaufferie (indispensable ouverture C.D.L).	3 500,00 €
Arbre noel decoration et animation	1 200,00 €
Provision futurs locaux AFUL	10 000,00 €
Provision pour imprévus	5 000,00 €
TOTAL DEPENSES COMMISSION TRAVAUX ET ESPACES VERTS	208 331,00 €

TOTAL GENERAL DEPENSES / CHARGES	659 360,00 €
---	---------------------

Je vais maintenant faire le rapport de la Commission travaux et espaces verts :

Rapport de la Commission Travaux et Espace Verts

Réalisations sur l'année 2020:

Les mesures gouvernementales liées à la situation COVID 19, nous ont conduit à réaliser certains travaux et achats d'équipements dans le centre de loisirs.

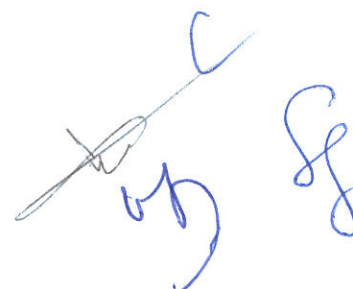
C'est pourquoi dans un souci du respect des budgets et par précaution, nous avons décidé de reporter certaines dépenses, ces lignes budgétaires ont été utilisées pour répondre à ces consignes sanitaires.

Cependant la majorité des travaux présentés en Assemblée Générale de février 2020 ont tout de même été réalisés.

Par ailleurs, d'autres éléments exogènes au niveau des espaces verts ont également impacté nos budgets, comme les intempéries et la recrudescence des maladies sur les arbres qui ont généré des prestations supplémentaires pour des abattages et expertises.

Pour mémoire sur 2020 :

Travaux réalisés au CDL :



Chemin de l'Ecole
Le Parc de Lésgny
77150 LESIGNY
Tél : 01 70 33 74 76

- Installation d'un toboggan de bute avec passerelle d'accès sur l'aire de jeux des enfants (réemploi de l'ancienne goulotte inox).
- Création d'un sanitaire handicapé.
- Remise en état d'une partie de la plomberie dans le snack.
- Remise en état du troisième terrain de boules.
- Réfection du sol de la plonge du snack
- Remise en état des fermetures des portillons du pédiluve.
- Reprise de sol (fissures) autour de la piscine et devant le snack.
- Création d'une allée pour l'accès à l'aire de jeux des enfants.

Travaux CDL reportés: Transfert de budget sur équipements mesures COVID.

- Renforcement de l'éclairage aire de jeux des enfants.
- Remplacement de l'éclairage halogène par un éclairage LED sur les cours de tennis.

Non prévus et réalisés:

- Renouvellement d'un réfrigérateur (700L) pour le snack.
Suite panne et état vétuste de l'appareil existant.
- Remplacement d'une pompe de filtration du grand bassin. *Suite panne, élément non réparable.*
- Réparation chauffage piscine: Remplacement échangeur, pompe et coffret de commande.
Suite panne, éléments non réparables.
- Pose de barrières inox pour délimiter l'entrée et la sortie du CDL et la zone des pédiluves.
Mesure COVID 19.
- Installation d'un contrôle d'accès au CDL: Logiciel et lecteurs de carte.
Mesure COVID 19 Amélioration de la gestion des flux et comptabilisation des personnes présentes dans le CDL.

Travaux réalisés et achats pour les espaces verts:

- Réfection des allées de l'école.
- Remplacement de la barrière acier par une barrière forestière au niveau de l'accès zone déchets.
- Installation de 5 bancs dans les espaces verts.
- Achat d'un kit MULCHING pour le deuxième tracteur tondeuse.

Travaux reportés espaces verts: Transfert de budget sur équipements COVID.

- Création d'une haie sur la zone des déchets verts avec accès sécurisé.
- Remplacement d'une partie de la haie des Hyverneaux.

Autres évènements sur 2020.

- Appel d'offre pour le contrat d'entretien des espaces verts par un prestataire. « Durée de la prestation: 3 ans » 3 Propositions commerciales ont été réceptionnées, notre prestataire actuel a été reconduit.
- Trois opérations de broyage des branches ont été réalisées : En mars, en mai « Opération supplémentaire » et en novembre.
- Une opération de dessouchage au mois de septembre chez les résidents et dans les espaces verts « 90 souches ».
- Première expertise sur le patrimoine arboricole (maladie des arbres, traitement, plantation).
- Abattage de 80 arbres, suite aux détections des maladies et risque de chute « 50 en 2019 soit une hausse de +60% »
- Distribution de pièges et nichoirs aux résidents pour la lutte contre les chenilles processionnaires.

Chemin de l'Ecole
Le Parc de Lésigny
77150 LESIGNY
Tél : 01 70 33 74 76

Pour l'année 2021, nous vous proposons d'orienter nos budgets travaux sur la sécurisation des accès au CDL et de son parking. Concernant les espaces verts, suite au constat fait lors de la première intervention de notre expert arboricole, un budget spécifique sera alloué pour faire face à la recrudescence des maladies des arbres, des campagnes d'abattages supplémentaires hors contrat auront lieu à partir du mois d'avril. Il y aura aussi de nouvelles plantations pour régénérer nos parcelles.

Travaux à réaliser au CDL:

- Installation de deux portiques avec contrôle d'accès pour l'entrée et la sortie du CDL *Voir présentation ci-jointe.*

(Vous verrez après Sophie vous fera la présentation).

- Installation de portails motorisés pour l'entrée et la sortie du parking CDL avec commande par carte. *Voir présentation ci-jointe.*
- Réfection partielle des joints de sol du grand et petit bassin.
- Renouvellement de la machine à glaçons.
- Finition de l'aménagement de l'espace aire de jeux des enfants.
- Installation d'un module d'extension pour la cuisine du snack pour la saison été. « Location de mai à septembre »
- Achat pièces de secours et renouvellement installations de la piscine (Pompes de filtration et circulation /Variateurs).

Travaux espaces verts:

- Mise en place d'un plan de gestion arboricole (Honoraire consultant).
- Campagne d'abattage d'arbres + Plantations (Hors contrat prestataire).
- Report budget 2020: Remplacement d'une partie de la haie des Hyverneaux.
- Réaménagement de la zone déchets verts située à l'arrière du CDL.
- Réfection de la bande florale sur le pourtour de la piscine, plantation de graminées et petits pinacées.
- Renouvellement de la remorque tracteur.

Autres évènements à venir sur l'année 2021.

- Deux opérations de broyage des branches sont programmées en semaine 12 : Du 22 au 26 mars, en semaine 46 : Du 15 au 19 novembre.
- Opération de dessouchage au mois de juin et septembre.
- Distribution aux résidents de pièges et nichoirs pour la lutte contre les chenilles processionnaires.
- Mise en place d'un plan de gestion arboricole.
- Nettoyage de RU.

Je vais donner la parole à Sophie pour la présentation du contrôle d'accès, notamment les portiques et la présentation du portail motorisé.

Sophie GORINS : Bonsoir à tous, je vous explique :

Gérald RAMEZ : motorisation

Les portails, pendant la saison d'été quand les gardiens sont là, ils sont toujours ouverts ; c'est-à-dire que vous n'aurez pas besoin de votre carte, ils ne seront pas fermés.

Chemin de l'Ecole
Le Parc de Lésigny
77150 LESIGNY
Tél : 01 70 33 74 76

Ce système de motorisation et d'automatisation du portail, c'est pour le hors saison c'est pour dans l'année, pour que vous puissiez profiter du parking pour entrer et sortir et pas se garer de façon sauvage ; lors des saisons estivales et des gardiens le portail reste ouvert aux horaires prévus, 6h00/23h00 de mémoire.

Gérald RAMEZ : Installation d'un module d'extension de 15m² pour la cuisine du snack :

Constat:

La capacité de notre espace cuisine est limitée; chaque année nos prestataires nous interpellent sur ce sujet. Afin d'augmenter celle-ci, nous allons installer un module d'extension qui permettra de mieux sécuriser notre hygiène alimentaire, en offrant une surface réfrigérée pour les dressages des entrées, des desserts et la préparation de certains plats. La solution d'un module réfrigéré en location est un bon compromis; en effet, il n'est pas envisageable, pour l'instant, d'agrandir notre cuisine. De plus, les autorisations sont aujourd'hui, au-delà d'être complexes, très longues à obtenir. Vous avez le plan d'insertion sur le site aussi.

Photos du module à insérer au PV.

Je vais donner la parole à Sophie Gorins pour le rapport de la Commission des Loisirs.

Sophie GORINS lit :

Rapport de la Commission Loisirs

Nous nous réjouissons que la saison 2020 ait pu s'ouvrir malgré la crise sanitaire exceptionnelle et nous ne cacherons pas qu'il aura fallu beaucoup d'adaptation, de disponibilité et d'endurance à tous, membres de l'AFUL, jardiniers, maîtres-nageurs, gardiens et même notre tout nouveau Responsable de Centre pour que ce petit miracle ait lieu ! Cependant, pour se conformer aux mesures sanitaires, nous avons dû revoir à la baisse ou annuler le programme des animations comme notre traditionnel rendez-vous des Lésignades et celles mises en place par notre Responsable de Centre. Malgré une saison perturbée, nous avons œuvré pour faire au mieux et sommes ravis que l'espace *Lounge* réaménagé ait été un nouveau lieu de convivialité.

LA PISCINE

Dès que nous avons eu l'autorisation d'ouverture de la piscine, nous avons opté pour une utilisation dynamique du bassin, c'est-à-dire, réduction du nombre de transats (et non suppression totale comme nous aurions pu le faire) et mise à disposition de gels hydroalcooliques pour désinfecter les transats. L'objectif était de permettre aux nageurs de poser leurs affaires le temps de la baignade avec pour consigne de ne pas s'installer durablement afin de permettre un roulement des utilisateurs dans une auto-gestion que nous imaginions fluide. Des rappels pour limiter les mauvaises habitudes de certains ont dû être faits pour se partager cet espace commun. Nous remercions tout particulièrement les MNS ainsi que le Responsable de Centre qui se sont impliqués pour que la saison semble le moins impactée possible.

LE SNACK

Après 8 années d'exploitation du snack, le restaurateur n'a pas renouvelé sa candidature. Le recrutement d'un nouveau traiteur n'a pas été aisé en confinement total ; Un premier postulant, volontaire dès fin 2019, s'est désisté durant le confinement, un second candidat nous a présenté un dossier qui n'a pas reçu la majorité des votes et Madame GIRKA a finalement été retenue. Le contexte très particulier de la pandémie aura certainement rendu l'exploitation complexe mais nous avons pu bénéficier d'une restauration tout au long de la saison.

ENQUÊTE DE SATISFACTION

Chemin de l'École
Le Parc de Lésigny
77150 LESIGNY
Tél : 01 70 33 74 76

167 questionnaires ont été renseignés. Merci à ceux qui ont pris le temps d'y répondre, de plus en plus nombreux chaque année. Vous retrouverez l'ensemble des résultats sur le site de l'AFUL à la rubrique « Docs Sécurisés ». Il en ressort les éléments suivants :

- 70% des participants fréquentent le Centre de Loisirs plusieurs fois par semaine voire tous les jours. 90% d'entre eux ont été satisfaits/très satisfaits de l'ensemble des mesures sanitaires prises par l'AFUL, du gardiennage, de la piscine et des MNS, des jeux et équipements sportifs et du nouvel espace *Lounge*.
- Appréciation très mitigée de la restauratrice et de ses prestations : 75 % de moyennement satisfaits à très insatisfaits pour le snack.
Sachez que nous avons déjà élu pour 2021 un nouveau restaurateur avec une belle expérience confirmée, doublée d'un cursus à l'École Ferrandi de plusieurs années.
- **Responsable de Centre** : une grande majorité n'a pas véritablement compris sa fonction dans la mesure où 50 % des participants n'ont pas d'avis sur ses différentes missions.

Présenté à l'AG 2020, ce nouveau poste a été créé pour répondre aux recommandations des autorités de contrôle. Elles préconisent, en effet, un référent sur site dans les plages horaires les plus denses de fréquentation du CDL pour toutes les interventions internes ou avec les organismes extérieurs, tels les secours, la Police, les services techniques etc...

Se sont présentés 30 candidats, un recrutement 100% en distanciel, une fiche de poste exigeante mêlant sécurité, interface, information, coordination, contrôle, autorité, adaptabilité et relationnel auquel nous avons ajouté un volet animation, perturbé à cause des restrictions COVID, hélas !

Nous avons pu constater que la gestion d'incidents liés à l'hygiène et à la sécurité ont pris une part importante de cette fonction. Nous remercions Monsieur DIB pour sa collaboration et pour avoir contribué à la réussite de cette saison particulière. Un encadrement de proximité avec des retours quotidiens nous permet de nous projeter en ajustant nos besoins pour 2021.

L'AIRE DE JEUX DES ENFANTS

Après la fermeture de certains espaces en avant saison, petits et grands ont pu retrouver le chemin de l'aire de jeux et l'ancien toboggan a été inauguré.

COURTS DE TENNIS/BALLES JAUNES

Nous sommes aujourd'hui 149 utilisateurs à réserver nos courts de tennis et trouver des partenaires grâce à l'application : <https://ballejaune.com/club/tennis-du-parc-de-lesigny>

Sans vous assommer de statistiques, sachez que 971 heures ont été réservées sur la saison !

LES LÉSIGNADES

Ce rendez-vous nous aura bien manqué puisqu'il est depuis près de 50 ans l'occasion pour tous de nous retrouver après les vacances et avant la rentrée des classes. C'est aussi un moment privilégié pour accueillir les nouveaux arrivants à l'occasion des joutes sportives et autres moments de rigolades.

En espérant très fort que nous puissions de nouveau les organiser en 2021 pour la joie de tous, capitaines, concurrents des 3 boucles, Petit Pont, Grand Morin et Esbly... et tous leurs supporters !

En attendant, pour vous en donner un avant-goût, (re)visionnez le clip des Lésignades sur le site du Parc : <https://www.parcdelesigny.com/post/le-clip-des-l%C3%A9signades>

LA SAISON 2021

Nous projetons l'ouverture du Centre de Loisirs le samedi 15 mai avec une fermeture au dimanche 12 septembre 2021 et espérons pouvoir organiser le traditionnel pot d'ouverture qui aura manqué en 2020.

Nous vous souhaitons une très belle saison 2021 !

Chemin de l'Ecole
Le Parc de Lésigny
77150 LESIGNY
Tél : 01 70 33 74 76

Je passe la parole à Michel Dumont pour le Règlement Intérieur.

Michel DUMONT lit:

REGLEMENT INTERIEUR DU CENTRE DE LOISIRS
Année 2021

Le Centre de loisirs (ci-après dénommé « C.D.L ») est administré par l'Association Foncière Urbaine Libre du Parc de Lésigny dont les coordonnées sont les suivantes :

Association Foncière Urbaine Libre du Parc de Lésigny - Chemin de l'Ecole - 77150 LESIGNY
Téléphone : 01 70 33 74 76 Courriel : aful@leparcdelesigny.com

Article 1 – Horaires d'ouverture et de fermeture :

Le C.D.L est ouvert toute l'année, du lundi au dimanche, aux horaires affichés à l'entrée.

La salle de jeux, quant à elle, n'est ouverte qu'en haute saison, aux heures définies par la Commission des Loisirs.

Il est interdit de séjourner dans l'enceinte du C.D.L en dehors des heures d'ouverture.

L'AFUL se réserve le droit de modifier ces horaires temporairement ou définitivement à tout moment, au regard d'éventuels incidents, accidents et/ou conditions météorologiques et/ou sanitaires et ce, sans préavis.

Article 2 – Conditions d'accès au Centre de Loisirs :

L'accès au C.D.L est strictement réservé aux résidents du Parc de Lésigny (propriétaires ou locataires titulaires d'un bail) ainsi qu'à :

- leurs ascendants et descendants (et compagnons de ces derniers âgés de plus de 17 ans);
- toutes autres personnes de leur choix les accompagnants au C.D.L (ou accompagnant, avec autorisation écrite de leur part, leurs ascendants et/ou descendants), sous leur entière responsabilité, dans la limite de :
 - o 28 invitations individuelles par lot et par an (exception faite pour les enfants de moins de 3 ans pour lesquels aucune invitation n'est nécessaire),
 - o 6 invitations maximum par jour et par lot, et selon le vote de la dixième résolution de l'AG Ordinaire du 11 mars 2021 et sous réserve :
- du respect par toute personne présente dans l'enceinte du C.D.L (résident, ascendant, descendant ou invité) des règles de droit commun et du présent règlement intérieur sous peine de sanctions (conformément aux dispositions de l'article 5 des présentes);
- de la mise à jour régulière de leur fiche familiale, conformément aux dispositions de l'article 2.1 ci-après ;
- du règlement des charges annuelles et autres frais éventuels imputés à leur lot.

2.1 Accès en haute saison :

Durant la haute saison (du samedi 15 mai au dimanche 12 septembre 2021), l'accès au C.D.L se fera sous le contrôle du personnel de gardiennage, après vérification des fiches familiales de chaque lot.

Pour ce faire, il appartient aux résidents du Parc de Lésigny (propriétaires ou locataires titulaires d'un bail) de :

- transmettre à l'AFUL dès leur installation une photocopie de leur livret de famille afin de compléter leur fiche familiale (photos récentes comprises pour toute personne âgée de plus de 3 ans) ;
- mettre à jour régulièrement leur fiche familiale en produisant une photocopie de leur livret de famille (en ce compris les photos qui doivent être changées tous les 5 ans) ; afin que soient créés, modifiés ou maintenus leurs droits d'accès au C.D.L.

En cas d'absence du personnel de gardiennage, l'accès au C.D.L se fera au moyen d'un code d'accès (conformément aux dispositions de l'article 2.2 ci-après).

Il est expressément précisé que les données à caractère personnel des fiches familiales susvisées, indispensables aux fins de gestion des droits d'accès au C.D.L, sont collectées et traitées par l'AFUL dans le respect des dispositions de la Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et ses décrets d'application.

Chemin de l'École
Le Parc de Lésigny
77150 LESIGNY
Tél : 01 70 33 74 76

Les résidents disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données nominatives les concernant, exerçable auprès de l'AFUL par mail ou par voie postale.

2.2 Accès en basse saison :

Pendant la basse saison (à compter du 13 septembre 2021), l'accès au C.D.L se fera au moyen d'une carte individuel et/ou d'accès confidentiel propre à chaque lot, remis aux résidents chaque année en début de haute saison après règlement des charges annuelles et autres frais éventuels imputés à leur lot.

Cette carte personnelle ou ce code confidentiel ne devront en aucun cas être communiqués à des tiers, sous peine de sanctions (conformément aux dispositions de l'article 5 des présentes).

2.3 Accès interdit :

L'accès au C.D.L est interdit :

- Aux enfants de moins de 8 ans non accompagnés d'une personne majeure (parent ou toute autre personne qui en a la garde) qui en assume la surveillance et la responsabilité.

A ce titre, une demande d'entrée provisoire et dérogatoire (avec mention de la date concernée par la demande, le nom de la personne et sa photo d'identité) peut être effectuée par écrit au Bureau de l'AFUL qui décidera souverainement de la suite à donner à la demande afin qu'une baby-sitter puisse accompagner un(des) enfant(s) au C.D.L ;

- Aux personnes en état d'ivresse ou sous l'emprise de la drogue ;

- Aux vélos, patins à roulettes, rollers, patinettes, gyropodes et de tout autre véhicule motorisé ou non ; exception faite des poussettes, des fauteuils PMR (personne à mobilité réduite) ainsi que du matériel et des véhicules nécessaires à l'entretien, la remise en état ou le gardiennage du centre de loisirs.

- Aux animaux, même tenus en laisse.

Article 3 – Installations du Centre de loisirs :

Le C.D.L se compose :

- D'une piscine, d'une patageoire, de trois courts de tennis, de terrains de volley-ball de basket-ball, d'un terrain de pétanque, d'une aire de jeux pour enfants, d'une aire de cardio-training pour adultes, d'une salle de jeux ;
- De bâtiments annexes dont un snack et un local réservé à l'AFUL ;
- D'espaces verts.


Les équipements sportifs et les espaces verts du C.D.L font l'objet d'un entretien régulier par l'AFUL et doivent être utilisés par les résidents dans les meilleures conditions possibles et dans le souci de les maintenir en parfait état de fonctionnement, sous peine de sanctions (article 5 ci-après).

De ce fait, tout pique-nique (exception faite du goûter des enfants ou des déjeuners sur le pouce) est interdit dans l'enceinte du C.D.L.

Article 4 – Responsabilité :

L'AFUL et le personnel du C.D.L engagé par ses soins ne sauraient être tenus responsables :

- Des incidents ou accidents survenus à la suite du non-respect du présent règlement intérieur ;
- De toutes pertes et/ou vols survenant dans l'enceinte du C.D.L.



Chemin de l'Ecole
Le Parc de Lésigny
77150 LESIGNY
Tél : 01 70 33 74 76

Par ailleurs, tout résident du Parc de Lésigny (propriétaire ou locataire titulaire d'un bail) sera tenu pécuniairement responsable des dégradations qu'il aura directement occasionnées (tant aux installations qu'au matériel du C.D.L) ou qui auront été occasionnées par un ou plusieurs de ses invités ou par toute autre personne à laquelle il aura transmis sa carte et/ou son code d'accès confidentiel.
De plus, l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mars 2021 a décidé qu'en pareille situation, les cartes et/ou le code d'accès de l'ensemble de la famille concernée seraient désactivés pour le reste de l'année civile.

Article 5 – Sanctions :

Le respect du présent règlement intérieur (en ce compris les règlements spécifiques à la piscine et aux terrains de tennis) est assuré tant par l'AFUL que par le personnel du C.D.L engagé par ses soins voire par intervention des polices municipale et nationale.

Ils peuvent décider à tout moment de l'exclusion temporaire ou définitive d'une personne et/ou de la fermeture du C.D.L si des abus sont constatés.

Gérald RAMEZ : Merci Michel.

Je lis le règlement intérieur spécifique à la piscine :

REGLEMENT INTERIEUR SPECIFIQUE A LA PISCINE Année 2021
--

Article 1 – Horaires d'ouverture et de fermeture :

La piscine est ouverte tous les jours (sauf le lundi matin pour cause d'entretien) du 15 mai au 12 septembre 2021, aux horaires affichés à l'entrée du C.D.L.

L'AFUL se réserve le droit de modifier temporairement les horaires et le mode de fonctionnement de la piscine en fonction des incidents, accidents et/ou conditions météorologiques.

Article 2 – Conditions d'accès à la piscine :

La capacité d'accueil maximum instantanée de la piscine est de 700 personnes.

Par mesure de sécurité, de santé publique, de salubrité, et de crise sanitaire, les responsables de la piscine (AFUL et/ou personnel) se réservent le droit de limiter le nombre d'utilisateurs, en suspendant par exemple les invitations.

En cas de dépassement de ces capacités, une fermeture temporaire sera envisagée.

Le petit bassin (pataugeoire), quant à lui, est réservé à l'usage des enfants sous la surveillance d'une personne majeure responsable. Les adultes n'ont pas à prolonger une position allongée dans le petit bassin et ce, afin de ne pas limiter sa capacité d'accueil.

Enfin, toute personne est tenue de respecter obligatoirement le circuit d'accès aux bassins (douche et pédiluve) et de prendre une douche avant chaque baignade ainsi que de circuler déchaussée sur les plages.

L'accès à la piscine est interdit :

- Aux enfants de moins de 8 ans non accompagnés d'une personne majeure qui en assure la surveillance efficace et permanente aussi bien sur les plages que dans les bassins, douches et/ou sanitaires ;

Chemin de l'École
Le Parc de Lésigny
77150 LESIGNY
Tél : 01 70 33 74 76

- Aux personnes porteuses de lésions cutanées suspectes non munies d'un certificat médical de non contagion et de non contre-indication à la pratique de la baignade ou de la natation.

L'accès au grand bassin est interdit aux personnes ne sachant pas nager (le personnel du C.D.L étant habilité à apprécier cette notion).

Toutefois, l'accès est autorisé aux enfants portant une ceinture avec flotteurs, des brassards de nage ou une petite bouée sous réserve :

- Qu'ils soient propres ou portent une couche étanche spéciale piscine ;
- Qu'ils soient accompagnés dans l'eau d'une personne majeure responsable.

Article 3 – Piscine surveillée – Cours :

Le grand bassin est surveillé par un Maître-nageur Sauveteur (ci-après dénommé « M.N.S »), engagé par l'AFUL, tous les jours (sauf le lundi matin pour cause d'entretien) du 15 mai au 12 septembre 2021, de 10 h 30 à 13 h et de 14 h 30 à 18 h 15.

Le petit bassin (pataugeoire) est exclusivement placé sous la surveillance de la personne majeure responsable accompagnant l'enfant et non par un M.N.S.

Seuls les M.N.S sont accrédités aux fins de donner des leçons de natation, de sauvetage et de plongeon. Une ligne d'eau peut être réservée à cet effet.

Article 4 – Comportement dans la piscine :

Toute personne se trouvant dans l'enceinte de la piscine doit :

- Adopter un comportement responsable, civique, sans aucune attitude équivoque pouvant aller à l'encontre de la tranquillité des baigneurs et des bonnes mœurs ;
- Tenir des propos modérés vis-à-vis des autres baigneurs et des responsables ;
- Veiller à maintenir la propreté de la piscine et éviter tout gaspillage de la ressource en eau.

Les lignes d'eau sont réservées aux nageurs.

Des transats sont mis à la disposition des personnes âgées de plus de 12 ans présentes dans l'enceinte de la piscine; étant entendu que **leur réservation par le dépôt d'une serviette ou de tout autre objet est strictement interdite.**

Aux abords des bassins, les responsables (AFUL et personnel du C.D.L) ont compétence pour prendre toutes décisions aux fins d'assurer la sécurité et le bon ordre.

De ce fait, ils pourront exclure toute personne ne respectant pas le présent règlement et/ou prendre toute décision utile visant à rétablir une situation normale.

Article 5 – Tenue vestimentaire :

Toute personne doit circuler déchaussée dans l'enceinte de la piscine.

La tenue de bain doit répondre aux critères suivants :

Chemin de l'École
Le Parc de Lésigny
77150 LESIGNY
Tél : 01 70 33 74 76

- Pour les femmes : port d'un maillot de bain une ou deux pièces obligatoire (sont exclus les maillots de bain de type « monokini » et combinaison de bain) ;
- Pour les hommes : port d'un slip ou d'un caleçon de bain (sont exclus le bermuda et le short ample) ; étant entendu que le port d'un sous-vêtement sous le maillot de bain est interdit.

Article 6 – Interdictions :

Dans l'enceinte de la piscine, il est interdit :

- D'escalader les garde-corps, clôtures, arbustes d'enceinte ou toutes autres séparations de quelque nature qu'elles soient ;
- De courir sur les plages et/ou de se livrer à des jeux pouvant importuner autrui ou causer un danger ;
- De pousser ou jeter une personne à l'eau ;
- De jouer avec des balles ou des ballons sur les plages ;
- De fumer, de vapoter, de cracher ou d'uriner ;
- De manger et/ou de jeter des débris hors des emplacements prévus à cet effet ;
- D'apporter et d'utiliser des bouteilles en verre ou tout autre objet (matériel et/ou appareil) pouvant nuire à autrui ;
- De polluer l'eau, notamment en se baignant le corps enduit de crème solaire (ou tout autre produit) et/ou en se savonnant dans le bassin ;
- De plonger en dehors du plongeur ;
- De pratiquer l'apnée statique ou dynamique et/ou de simuler la noyade ;
- D'utiliser du matériel de plongée tel que masques, tubas, palmes, sauf autorisation expresse des M.N.S ;
- D'utiliser des planches ou tout autre matériel d'aide à la natation en dehors des lignes d'eau, sauf autorisation expresse des M.N.S ;
- D'utiliser des structures gonflables (grosses bouées, matelas, bateaux, fauteuil, animal, etc...).

Article 7 – Sanctions :

En cas de non-respect du présent règlement, des sanctions seront appliquées conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement intérieur du C.D.L.

Sophie GORINS : Je vais vous lire le règlement intérieur concernant les terrains de tennis :

REGLEMENT INTERIEUR SPECIFIQUE AUX TERRAINS DE TENNIS

Année 2021

Article 1 – Horaires d'ouverture et de fermeture :

Les terrains de tennis sont accessibles du lundi au dimanche, aux horaires affichés à l'entrée du C.D.L. L'AFUL se réserve le droit de modifier temporairement les horaires et le mode de fonctionnement des terrains de tennis en fonction des incidents, accidents et/ou conditions météorologiques d'une part, et/ou en neutralisant un ou deux courts pour organiser des compétitions ou des cours internes d'autre part.

Article 2 – Conditions d'accès aux terrains de tennis :

L'accès aux courts de tennis est strictement réservé :

- aux joueurs pratiquant le tennis ;

Chemin de l'École
Le Parc de Lésgny
77150 LESIGNY
Tél : 01 70 33 74 76

- aux joueurs présents et ponctuels, en mesure de justifier d'une réservation en cours de validité.

Depuis la saison 2019, la réservation des courts de tennis se fait en ligne sur ballejaune.com, une application de réservation depuis un ordinateur, un mobile ou une tablette tactile.

Cette application permet également de trouver des partenaires et de communiquer entre joueurs grâce à une messagerie intégrée. Il ne doit être renseigné qu'un seul profil par lot et ainsi, le même identifiant de connexion sert à toute la famille. Un seul nom suffit pour réserver un court de tennis.

Chaque abonné peut planifier jusqu'à deux heures à l'avance, même consécutives, et jusqu'à sept jours à l'avance.

Aussi, des joueurs qui réservent sur ballejaune.com sont prioritaires sur d'autres qui joueraient sans avoir réservé.

Enfin, les joueurs sont tenus de respecter leur(s) horaire(s) de réservation afin de ne pas pénaliser les autres joueurs. Toute réservation est perdue si les joueurs se présentent avec 15 minutes de retard. Par contre, les joueurs ayant terminé une partie peuvent continuer de jouer si le court est libre.

Article 3 – Cours :

Il est strictement interdit de donner ou de recevoir des cours de tennis rémunérés sous peine d'exclusion immédiate et définitive ; seule l'AFUL pouvant autoriser un professeur à dispenser des leçons de tennis particulières et/ou collectives.

Article 4 – Comportement :

Courtoisie et esprit sportif sont de rigueur afin que chacun puisse profiter des courts dans les meilleures conditions possibles. En outre, le temps d'éclairage des courts est automatique. Néanmoins, à la fin d'une période de jeu, les joueurs sont priés d'éteindre les lumières du court qu'ils quittent dès lors qu'aucun autre joueur ne se présente pour les remplacer.

Article 5 – Tenue vestimentaire :

Sur les courts, le port de chaussures de tennis et d'une tenue correcte et adaptée est obligatoire.

Article 6 – Sanctions :

En cas de non-respect du présent règlement, et notamment (sans que cette liste ne revête de caractère limitatif) en cas de :

- Tenue inappropriée sur les courts ;
- Refus de céder un court à la fin du temps imparti ;
- Hurllement, incorrection ou insulte à l'encontre de toute autre personne (joueur, membre de l'AFUL, personnel du C.D.L) ;
- Non-respect des règles de réservation des courts ; des sanctions seront appliquées conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement intérieur du C.D.L.

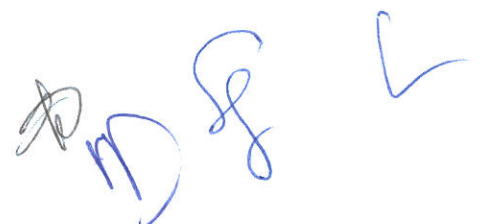
Je passe maintenant la parole à Gérald.

Gérald RAMEZ lit :

Rapport de la Commission Administrative et Juridique

RESPECT DES DISPOSITIONS DU CAHIER DES CHARGES

Le Cahier des charges définit et fixe les règles d'intérêt général et les servitudes du Parc de Lésgny, auxquelles s'ajoutent les règles en matière d'urbanisme de la commune de Lésgny.



▪ Objectif : Préserver la résidence en y maintenant une harmonie architecturale et un cadre de vie certain, donner aux résidents des avantages certains, définitifs et indiscutables.

▪ Opposabilité: Sont concernées toutes personnes (propriétaires ou occupants à quelque titre que ce soit) habitant l'un des lots de l'ensemble immobilier.

Conséquences en cas de non-respect : Tentatives de résolution du litige (transgressions, différends, ...) à l'amiable (rappel, avertissement, mise en demeure, éventuelle médiation via l'entreprise de Maître MARTEAU) puis, si besoin est, action en exécution forcée par devant le Tribunal de Grande Instance de Melun.

ACTIONS A ENTREPRENDRE SUR L'ANNEE 2021 :

▪ Finalisation de la procédure concernant les empiétements de terrains, au besoin en étant en justice ;

▪ Recours à un Avocat spécialisé en médiation, afin de faire appliquer les dispositions du Cahier des charges aux résidents « récalcitrants » et ainsi éviter, autant que faire se peut, d'intenter de coûteuses actions en justice.

POINT SUR LA CHARGE DE LA COMMISSION JURIDIQUE

La commission juridique nécessite une implication importante de la part de ses membres et est difficilement conciliable avec une activité professionnelle. De ce fait, les responsables de ladite commission n'ont pu mener comme ils le souhaitent leur mission. Aussi, et afin de poursuivre et finaliser le travail commencé, de faire appliquer comme il se doit le Cahier des charges, il est nécessaire que cette commission soit composée de membres disponibles et impliqués pour que notre résidence soit préservée.

POINT SUR L'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Durant l'année 2020, la situation liée à la pandémie nous a fait stopper l'accueil des nouveaux résidents. Nous reprendrons ce point dès que la situation sanitaire le permettra.

Je passe la parole à Michel DUMONT pour la commission Sécurité.

Michel DUMONT lit :

Rapport de la Commission Sécurité

La situation sanitaire aidant, l'année écoulée n'a pas fait apparaître d'évènements marquants liés à l'insécurité et aux incivilités. Nous avons maintenu le renforcement du gardiennage du centre de loisirs comme les années précédentes.

Il est rappelé que le parc de stationnement attenant au dit centre en fait partie intégrante. Aussi la réglementation du site s'applique donc à cette zone de stationnement. Son accès aux piétons et aux véhicules n'est possible qu'aux heures d'ouverture. Les consignes données aux agents de sécurité resteront strictes sur le sujet. A terme ce parc de stationnement sera clôturé en raccord avec l'enceinte existante du Centre et son accès sera subordonné à l'utilisation des cartes sur un portail automatisé.

VOISINS VIGILANTS :

La plateforme " VOISINS VIGILANTS " permet de mettre en relation les habitants d'un même quartier désireux de lutter ensemble contre l'insécurité. Son inscription est simple et gratuite sur le site "www.voisinsvigilants.org".

En étant membre vous pouvez alerter vos voisins du lotissement de tous faits ou comportements suspects ou délictueux depuis votre téléphone portable. Ce message sera transmis par SMS mail ou notification sur le site de l'ensemble de la communauté.

Sachant que les principaux faits délictueux dont est victime notre lotissement sont le vol de véhicules et les cambriolages. Pour ce dernier point nous ne pouvons que vous inciter à souscrire à une installation de télésurveillance.

Les maisons dont l'arrière donne sur un espace vert non habité type coulée verte ou zone boisée sont les plus vulnérables.

Vous avez pu constater les dégradations subies sur une des entrées du parc, dues à de trop nombreux accidents survenus cette année : mur d'ornement d'entrée détruit, barrières normandes endommagées. Cette zone peut être considérée par les services municipaux comme accidentogène et nous espérons qu'une amélioration dans la conception du rond-point, voire même s'interroger sur son maintien, puissent être étudiés. La pose de ralentisseurs sur l'avenue des Hyvernaux en serait un premier aménagement.

Je passe la parole à Dan ZLOTNIK pour la suite.

DAN ZLOTNIK : Je commence par le rapport sur la commission Tournages :

Point sur les Tournages

La recette tournage est passée de 7075€ en 2019 à 12600€ en 2020. Les 5 tournages concernés ont eu lieu dans 5 propriétés différentes.

Rappel :

1. Les résidents qui acceptent un tournage doivent prévenir l'AFUL (et ce même en cas d'opération intérieure apparaissant comme purement privée où la production élargit bien souvent sa mise en scène, son champ de prises de vues sur la rue et les parties espaces verts de la résidence) afin que nous puissions transmettre à la société de production une fiche d'Autorisation /Inscription à remplir et les Prescriptions à suivre ;
2. Les voies étant municipalisées, le régisseur devra faire au minimum 15 jours avant le tournage, une demande aussi à la Police qui leur remettra un arrêté municipal, autorisant les camions à circuler dans le Parc.

Je passe maintenant au rapport de la commission communication :

Rapport de la Commission Communication et Informatique

INFORMATIQUE

Wifi au CDL : En 2021 un système wifi vous permettant de vous connecter sur internet autour de la piscine sera opérationnel. Les codes d'accès personnels vous seront communiqués en début de saison.

SITE INTERNET ET NEWS

Le site du Parc de Lésigny rencontre un vif succès (plus de 11 000 visites en 1 an). De nombreuses informations sont à votre disposition comme le cahier des charges de la résidence, les Parc Informations, les Statuts de l'AFUL et de manière générale toutes informations utiles sur le fonctionnement de l'AFUL, de la résidence et de la Commune. Vous pouvez nous solliciter pour y ajouter les informations qui vous semblent importantes ou y apporter d'éventuelles corrections ou modifications (comme des photos récentes) par mail à communication@leparcdelesigny.com

Grâce à la News et dans ce contexte en constante évolution, nous vous avons communiqué chaque semaine les dernières mesures sanitaires à adapter au sein du CDL. Le mailing a été efficace, la majorité des résidents ont reçu et ont lu les informations communiquées.

De nouveaux moyens de communication avec les résidents sont à l'étude: Visio conférence - Tutoriels- Vidéo en directe, SMS... Vos idées dans ce domaine sont les bienvenues.

Chemin de l'Ecole
Le Parc de Lésigny
77150 LESIGNY
Tél : 01 70 33 74 76

LE CABLE

Après consultation des FAI, la technologie actuelle du réseau de notre résidence ne nous permet pas une mise en concurrence avec d'autres opérateurs. Dans le courant de l'année 2020 une commission spéciale composée de membres de l'AFUL et de résidents (en qualité d'assistants opérationnels) a été créée afin d'étudier la possibilité et les conséquences de résilier notre contrat avec SFR pour ce service. Après plusieurs réunions il a été décidé de prendre conseil auprès d'un avocat spécialisé. Après étude de notre cas ce dernier nous a conseillé de constituer un dossier sur les manquements de l'opérateur afin de pouvoir résilier ou d'obtenir gain de cause sur nos doléances (objectif de l'année 2021 pour la commission câble).

Je voudrais juste ajouter : concernant le câble, depuis fin 2020, SFR propose aux résidents du Parc qui souhaitent s'abonner à la fibre, je parle de fibre c'est la FTTLA, c'est-à-dire que nous avons la fibre jusqu'au pied de nos résidences mais on a un câble coaxial qui va de ce boîtier jusqu'à la résidence. SFR nous permet depuis la fin de l'année 2020 des débits de 500 Mega et un autre de Giga, je parle de débit théorique, personnellement j'ai pu tester l'affaire je suis à 880 Mega en descendant et à pratiquement 80 Mega en montant, on n'a rien à envier à la fibre qui est distribuée dans le village de Lésigny. Le seul problème qu'on n'a c'est qu'on ne peut pas choisir notre opérateur on est obligé de passer par SFR pour l'instant.

V. Questions diverses

Gérald RAMEZ : Merci DAN. Je reprends du coup, la parole, juste pour vous informer en fait, dans les convocations de l'AG, il était stipulé que tout propriétaire peut demander au Conseil Syndical par écrit, et avant le 26 février l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire une ou plusieurs questions complémentaires en transmettant un projet de résolution. L'intégralité des questions complémentaires seront alors notifiées par simple lettre au propriétaire avant le 4 mars. Nous n'avons pas eu en fait avant le 26 février des notifications officielles qui représentent ça.

En revanche, nous avons eu quelques questions diverses par mail que je vais lire pour que ce soit notifié au PV d'Assemblée Générale et si je peux y répondre on y répondra maintenant et si ça demande réflexion, on réfléchit et reviendra vers les personnes concernées.

Je vais lire la première qui vient de Charlotte et Pierre CONTI, lot 94, je lis donc le courriel ; il date du 26 février 2021 à 10H29 et l'objet c'est : questions assemblée Générale :

Je le redis encore, je fais un aparté, je vais relire l'ensemble des remarques, si on peut y répondre, on y répond sinon on y reviendra plus tard.

De : Charlotte SELLE [mailto:chselle@gmail.com]
Envoyé : vendredi 26 février 2021 10:29
À : Aful du parc
Cc : Pierre CONTI
Objet : Fwd: Lot 95-Questions assemblée générale

Bonjour le bureau de l'AFUL,

Tout d'abord, je voudrais vous remercier pour le travail réalisé quotidiennement, depuis votre prise de poste, pour rendre notre Parc, un petit paradis.

Mon mari et moi avons acheté notre barbizon depuis 2018 et nous nous intéressons de plus en plus à la vie du parc avec notre suivi par l'application LESIGNY, le journal mensuel, la newsletter, le réseau des voisins et notre présence à toutes les assemblées générales.

A cause de la situation sanitaire, nous regrettons le huis clos de l'assemblée générale 2020-2021. Je profite de ce mail pour vous poser des questions sur mes interrogations sur la situation actuelle et le futur du Parc. Je ne connais pas les limites entre la commune de Lésigny et le parc sur tous les sujets. N'hésitez pas à me le signaler :

- *La location des réfrigérateurs pour le snack est-elle une solution provisoire pour cette année ou une solution à long terme afin de ne pas ajouter une location supplémentaire?*

Réponse **Gérald RAMEZ** : Alors la location pour le réfrigérateur de ce snack n'est votée que pour cette année, donc la réponse pour moi est qu'elle est provisoire.

- *A qui est la charge de l'entretien des caniveaux/trottoirs pour la fluidification de l'évacuation de l'eau incluant le désherbage? Personnellement, nous nettoyons et désherbons les caniveaux et le trottoir devant notre propriété tous les 6 mois. Ce n'est pas le cas pour toutes les propriétés entraînant la stagnation de l'eau et des déchets.*

Réponse **Gérald RAMEZ** : Je n'ai pas la réponse à cette question.

- *A qui est la charge de l'entretien préventif des réseaux des eaux usées de la partie commune? Nos voisins ont été inondés au mois de janvier car les réseaux étaient bouchés par des racines, branchage, cailloux,.... Veolia est intervenu, en 3 interventions musclées, à notre demande pour déboucher les réseaux dont un des accès est dans notre jardin. Nous préférons un entretien préventif des réseaux qu'une intervention curative prise en charge par VEOLIA afin d'éviter toute inondation. Grâce à cet incident, nous avons eu connaissance que notre maison était équipée d'un clapet anti-retour. Nous avons échappé à l'inondation.*

Réponse **Gérald RAMEZ** : Concernant ce point sur l'entretien des réseaux j'ai demandé à Philippe Dubois, qui est le responsable des Travaux et entretien des espaces verts de se rapprocher de VEOLIA pour justement cette année voir la question de à qui appartient l'entretien de ces fameux réseaux est ce que c'est bien à VEOLIA et du coup on leur rappellera qu'ils doivent le faire ou si c'est à nous de commencer à faire à un programme pour éviter de se retrouver avec une surprise, c'est jamais bon. La demande a été faite auprès de la commission travaux.

- *Personnellement, je trouve l'intersection entre l'avenue d'Esby et le Boulevard de la Faisanderie très accidentogène. 50% du temps, les automobilistes ne font pas la priorité à droite. De plus, le peu de passage piétons présent est en mauvais état. Y-a-t-il un projet à long terme pour la vérification du code de la route de l'ensemble du parc et de sa remise en état?*

Réponse **Gérald RAMEZ** : En tout cas le code de la route dans le Parc et les limitations sont dans notre cahier des charges donc nous, au niveau de l'AFUL. Par rapport à tout ce qui tient de la voirie ça ne dépend pas de l'AFUL et des services de la voirie, ça ne dépend pas de l'AFUL

- *Y-a-t-il un projet d'ajout de caméras dans les rues car nous avons eu 2 cambriolages chez nos voisins en moins d'un an?*

Réponse **Gérald RAMEZ** : Je n'en ai pas la connaissance mais on peut se rapprocher de la Mairie car c'est pareil les rues sont municipalisées, elles ne sont pas à l'AFUL.

- *Nous regrettons l'état du muret de l'entrée du parc suite à un accident de voiture de personnes alcoolisées. Nous voudrions savoir quand ce muret sera refait car nous avons déjà croisé une personne qui récupère les briques pour son besoin personnel.*

Réponse **Gérald RAMEZ** : Je peux répondre à cette question : Nous avons touché l'argent de l'assurance en début d'année, les briques ont été évacuées la semaine dernière, nous avons finalisé un appel d'offres auprès des entreprises de maçonnerie pour reconstituer ce mur, elles vont être validées en début de semaine par la Commission Travaux et Commission des finances, le mur sera fini pour le printemps 2021 donc là dans les semaines qui viennent on va le démarrer et le finir avec en plus le lettrage donc il sera remis en l'état conforme à l'existant, à l'identique.

- *Je signale plusieurs fois par an, via l'application Lésigny, la non fermeture des portes des armoires téléphonique et électrique de l'avenue des hivernaux. Avez-vous une solution plus pérenne afin d'éviter la dégradation des câbles? Avez-vous fait une demande auprès des services télécom et ENEDIS?*

Réponse **Gérald RAMEZ** : Pour la première question, Non, pour la deuxième question, Non. Je continue.

- *Nous avons la désagréable surprise de retrouver régulièrement des déjections de chien sur notre pelouse. Avez-vous une solution pour sensibiliser les propriétaires des chiens ou les pénalisés?*

Réponse **Gérald RAMEZ** : Non.

- *Avez-vous des projets écologiques/zéro déchets... de prévu pour améliorer nos labelles et notre quotidien?*

Réponse **Gérald RAMEZ** : Je n'ai pas de projet écologiques, ce que je disais, c'est que, en revanche, dans le programme des arbres malades que nous sommes en train d'abattre pour la mise en sécurité de notre domaine, tout arbre abattu il y a un programme de replantation

- *Nous avons le plaisir de nous balader dans le parc. Par contre, tous les trottoirs ne sont pas accessibles à cause des haies trop proéminentes et du stationnement des voitures. Avez-vous fait une demande de mise en conformité des haies auprès des résidents avec une date butoir? Avez-vous une idée pour informer les personnes que le stationnement est interdit sur les trottoirs (un panneau de signalisation à chaque entrée du parc sur le mât contenant déjà de la signalisation)? Y-a-t-il un projet à long terme d'agrandissement des trottoirs et de remise en conformité pour les handicapés?*

Réponse **Gérald RAMEZ** : Concernant le projet pour agrandir les trottoirs et la mise en conformité des handicapés, ce n'est pas du ressort de l'AFUL, mais du ressort de la municipalité puisque les voies sont municipalisées ; en revanche, ce que je peux vous répondre c'est sur les haies trop proéminente et les stationnements des voitures, une campagne de courriers va être envoyée et d'ailleurs une news qui a été faite en ce sens vendredi dernier par les services juridiques et commission Cahier des Charges afin de toutes les choses qui ne sont pas conformes et/ou hors Cahier des Charges , on va redemander à l'ensemble des résidents une remise en conformité ; les haies trop hautes en font partie et trop proéminentes.

Cordialement, Charlotte et Pierre CONTI, 22 avenue d'Esbyly , LOT 95.

Gérald RAMEZ : Ca c'était la remarque et le premier mail de Monsieur et Madame CONTI, lot 95. Nous en avons un autre qui date du 28 février, dimanche, qui vient de Monsieur AGENEAU Hervé, objet : contact, nouvel envoi : Monsieur AGENEAU, lot 38 : sujet horaires de la piscine.

Chemin de l'École
Le Parc de Lésigny
77150 LESIGNY
Tél : 01 70 33 74 76

Nom: *AGENEAU Hervé*

Message: Bonjour Allons-nous revenir à une ouverture de la piscine à 6 ou 6h30 le matin, surtout avec la mise en place des portiques. La réduction de la plage d'ouverture en 2020 m'a semblé excessive et j'ai mal perçu le fait de payer sans plus pouvoir nager avant de partir au travail... Cordialement

Email: herveageneau@sfr.fr

N° de lot: 38

Sujet: *Horaires de la piscine*

Gérald RAMEZ : Donc je vais vous répondre ; Si nous mettons en place le système de portiques et que les cartes sont en place, nous allons pouvoir ouvrir la piscine à partir de 6h00 du matin 6h30 le matin comme les années habituelles.

Je continue avec les courriers, nous avons un courriel de Monsieur Jean-Philippe LINDEN, qui date du 4 mars 2021 : Demande de résolution concernant les dates d'ouverture de la piscine, donc je ne peux pas considérer cela comme une résolution car les résolutions pour que ça vienne à l'AG il fallait le faire avant le 26 février on le passe en question diverse. Lot 477

Bonjour,

A la lecture des résolutions proposées pour l'AG de l'AFUL du Parc, je voudrais suggérer de prolonger l'ouverture de la piscine un peu plus tard en septembre (19.09.21) pour profiter encore de belles journées qui se poursuivent encore en ce mois. Est-il possible d'amender le calendrier en ce sens ?

Cordialement, Jean-Philippe LINDEN, lot 477.

Gérald RAMEZ : J'y réponds : il est prévu, dans tous les contrats des prestataires, à savoir, le traiteur, le gardiennage et les MNS, officiellement un arrêt le 12 septembre, avec une prolongation possible de 2 fois une semaine. Ca veut dire qu'on s'est laissé jusqu'au 27 septembre pour fermer le Centre. On a préféré prendre la décision de faire une fermeture un peu plus tôt, c'est-à-dire le 12 septembre, au cas où mais on va pouvoir jusqu'au 20 ou au 27, ce qui a déjà été fait en 2020.

Voilà, c'est répondu je pense.

Sophie GORINS : Oui oui, conditions météorologiques.

Gérald RAMEZ : Voilà, exactement !

J'ai un dernier courriel, donc une question, de Madame Christine STACCHETTI, lot 285 : Objet : AG 2021 demande de résolution concernant les dates d'ouverture de la piscine ; elle date du jeudi 4 mars 2021, donc c'est pareil que la question précédente, je n'ai pas pu la passer en résolution, on la passe en question diverse :

Bonjour

L'an dernier il avait été décidé (avant le confinement et ses suites...) de décaler l'ouverture (théorique !) de la piscine à la mi-mai, au lieu du 8 mai comme c'était traditionnellement le cas. Du coup, cela permettait de profiter des beaux jours jusqu'à la fin de la 3e semaine de septembre, et ce fut parfait en 2020.

Je constate que l'ouverture à la mi-mai a été conservée pour 2021 ; mais qu'en revanche, la date de clôture a été avancée à la mi-septembre, ce que je ne comprends pas. Ce seraient donc 2 semaines d'ouverture en moins par rapport à la saison 2019 !

Aussi j'aimerais que les dates d'ouverture proposées pour 2021 soient 15 mai - 19 septembre.

Je vous remercie de bien vouloir prendre acte de ma demande et de la soumettre au vote des résidents lors de la prochaine AG.

Bien cordialement, Mme Stacchetti - lot 285

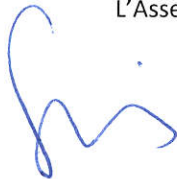
Chemin de l'Ecole
Le Parc de Lésigny
77150 LESIGNY
Tél : 01 70 33 74 76

Gérald RAMEZ : Donc je ne la passerai pas au vote cette année, en revanche, Madame STACCHETTI, comme vous le savez, je vous renverrai un mail parce que cela veut dire que vous voulez que je passe cette motion pour l'Assemblée Générale, donc je vous redemanderai si c'est bien ce que vous voulez ou pas. La question est la même, je pense, que le mail précédent donc je redis ce que l'on a dit : la fermeture officielle est au 12 septembre avec une prolongation possible de 2 semaines ; donc nous allons pouvoir prolonger jusqu'au 26 septembre si le temps le permet.
Voilà, nous avons lu l'ensemble des questions des résidents.

Je vais finir, on va clôturer l'Assemblée Générale en vous disant que l'ouverture des votes donc des résolutions de l'ensemble des résidents aura lieu demain à 9h30 donc le 12 mars au Bureau de l'AFUL et elle sera filmée en direct donc possible de l'avoir sur le site : parcdelesigny.com, vidéo en direct, ce sera dans le dernier Parc Information. Les résolutions, du coup, seront notifiées quantifiées. Pour des raisons sanitaires, de taille de bureau cette année le dépouillement sera fait par 3 personnes de l'AFUL, Sophie GORINS, Marie-Christine METEREAU et moi-même et une quatrième personne qui sera un assesseur donc comme d'habitude donc pour valider l'ensemble des votes ; affaire à suivre, je vous souhaite une bonne soirée et je voulais remercier Sophie GORINS, je voulais remercier Michel DUMONT et remercier Dan ZLOTNIK pour la Comm et d'être là ce soir.
Remerciements au Président.

L'Assemblée Générale Ordinaire est levée à 23h05.

GORINS Sophie / Secrétaire :



RAMEZ Gérald / Président :



ZLOTNIK Dan / Vice-Président :



DUMONT Michel / Trésorier :



**Assemblée Générale Ordinaire du 11 mars 2021
Résultat du dépouillement bureau de vote du 12 Mars 2021**

Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire procède à l'élection de nouveaux candidats en qualité de membres du Comité syndical.

NOMS DES CANDIDATS		oui	Non	Abstention
MIKAEL THOMAS	ELU	365	6	33
GERALD RAMEZ	ELU	376	7	21
PAUL FONTIMPE	ELU	376	3	25
PHILIPPE POTEL	ELU	376	3	25
VANESSA BONDON	ELU	363	15	26
PHILIPPE DUBOIS	ELU	376	2	26
JEAN-MICHEL DALBIN	ELU	364	10	30
SABINE VESNAT	ELU	369	4	31
JEAN-MARY BLOT	ELU	377	12	15
CAROLINE NAVAILLES	ELU	374	8	22
DAN ZLOTNIK	ELU	376	4	24

Deuxième résolution (commission des finances) :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les comptes arrêtés au 31 décembre 2020 et donne quitus de leur gestion au Comité Syndical sortant.

oui	Non	Abstention
386	4	14

RESOLUTION ADOPTEE

Troisième résolution (commission des finances) :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les prévisions de recettes et de dépenses courantes pour l'exercice 2021

oui	Non	Abstention
374	15	15



RESOLUTION ADOPTEE

Quatrième résolution (commission des finances) :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le programme prévisionnel d'investissements s'élevant à la somme de 105 500 €

oui	Non	Abstention
342	28	34

RESOLUTION ADOPTEE

Cinquième résolution (commission des finances) :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le montant des charges pour l'année 2021 qui sera fixé à la somme de 1060 € (980 € pour les démissionnaires historiques du Centre de loisirs)

oui	Non	Abstention
391	8	5

RESOLUTION ADOPTEE

Sixième résolution (commission des finances) :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant du premier appel de fonds pour l'année 2022 à la somme de 530 €

oui	Non	Abstention
385	4	15

RESOLUTION ADOPTEE

Septième résolution (commission des travaux) :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'alimentation du fond pour les futurs travaux de réfection des locaux de l'AFUL créé en 2019 pour un montant maximal de 10 000€ provenant de l'excédent du compte courant.

oui	Non	Abstention
376	13	15

RESOLUTION ADOPTEE

Huitième résolution (commission des loisirs) :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le Règlement Intérieur du Centre de Loisirs.

oui	Non	Abstention
369	14	21

RESOLUTION ADOPTEE

Neuvième résolution (commission des loisirs) :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de maintenir le nombre d'invités par jour et par lot à 6 personnes.

oui	Non	Abstention
359	30	15

RESOLUTION ADOPTEE

Dixième résolution (commission des loisirs) :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de maintenir les journées sans invitations, à savoir tous les samedis et dimanches.

oui	Non	Abstention
221	151	32

RESOLUTION ADOPTEE

Onzième résolution (commission juridique) :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'externalisation d'une partie des missions de la Commission juridique pour permettre une application assidue du Cahier des charges et éviter certaines dérives.

oui	Non	Abstention
331	47	26

RESOLUTION ADOPTEE

Douzième résolution (commission travaux) :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la location pour la saison 2021 d'un container frigorifique pour garantir la chaine du froid au snack.

oui	Non	Abstention
356	26	22

RESOLUTION ADOPTEE

Treizième résolution (commission travaux) :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la pause de portiques afin de finaliser la mise en place des cartes nominatives au CDL.

oui	Non	Abstention
308	76	20

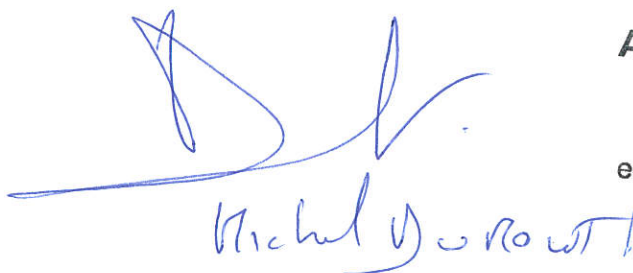
RESOLUTION ADOPTEE

Quatorzième résolution (commission travaux) :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la mise en place de portails motorisés sur le parking du CDL.

oui	Non	Abstention
281	104	19

RESOLUTION ADOPTEE



Michel Dubout

A.F.U.L. PARC DE LESIGNY
Chemin de l'Ecole
77150 LESIGNY
e-mail: aful@leparcdelesigny.com
Tél. 01 70 33 74 76



